

Module	Etat	Que veut dire cet état ?	Où trouver l'élève ?	Que faire de cet élève ?	Fonctionnalité de l'état
MAIRIE	Inscrit	Saisie complète en mairie, inscription dans une école de la commune.	Menu élèves → admission → gestion collective → enregistrement des nouvelles admissions → état : inscrit → chercher	Le laisser à l'état d'inscrit. Supprimer l'inscription. L'admettre. Le mettre en admissibilité.	Permet d'affecter l'élève à une école de la commune.
DIRECTEUR	Admis accepté	La demande d'admission de la famille est acceptée par le directeur.	Menu élèves → admission → gestion de l'admission définitive → enregistrement des admissions définitives → chercher	Le laisser en admission acceptée sans autre suite (l'élève est parti dans une autre école). L'admettre définitivement.	Cet état permet de répartir l'élève dans les classes pour préparer les listes de l'année suivante.
	En admissibilité	Le directeur met l'élève en attente, en fonction des places disponibles (cas des TPS inscrits dans la limite des places disponibles).	Menu élèves → admission → gestion individuelle → traitement des admissions → chercher	Accepter l'admission. Refuser l'admission (par exemple car il n'y a pas assez de place pour un enfant de deux ans).	Cet élève n'est pas fonctionnel. C'est une liste d'attente pour le directeur.
	Admis définitif	L'élève est présent dans l'école. Le directeur enregistre l'admission définitive.	Menu élèves → admission → gestion de l'admission définitive → enregistrement des admissions définitives → chercher	L'affecter à une classe. Surveiller l'attribution de son INE.	Elève fonctionnel sur l'année courante. Seuls les élèves ayant un INE et répartis dans les classes comptent pour ONDE.
	Admis définitif quittant l'école	L'élève est en attente de la date d'effet de la radiation car la famille a demandé un certificat de radiation pour une date ultérieure.	Menu élèves → radiation → recherche d'élèves → saisir le nom → chercher	La fiche administrative est récupérable par n'importe quelle autre école de l'académie dès la date de l'acte, avant la date d'effet.	La fiche est fonctionnelle pour l'école jusqu'à la date d'effet de la radiation.
	Radié	L'élève a quitté l'école.	Menu élèves → Recherche d'élèves → saisir le nom → chercher → ouvrir le dossier → la date de radiation est précisée	La fiche administrative est récupérable par n'importe quelle autre école de l'académie.	Le dossier de l'élève est accessible mais non modifiable sur l'année en cours. L'élève ne compte plus.